

# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

gazole

Question écrite n° 12409

### Texte de la question

Mme Véronique Louwagie interroge M. le ministre de l'économie et des finances sur l'avantage fiscal accordé aux véhicules diesel. Le carburant gazole bénéficie d'une remise fiscale vis-à-vis des autres carburants. Elle souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement sur ce dispositif.

#### Texte de la réponse

La conférence environnementale qui s'est tenue les 14 et 15 septembre 2012 a inscrit la question du régime fiscal du diesel à l'ordre du jour de ses travaux. Un comité pour la fiscalité écologique, présidé par l'économiste Christian de Perthuis, a été constitué sous l'égide du ministère de l'économie et des finances et du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie. La question de l'écart de taxation entre le gazole et l'essence a été inscrite au rang des sujets que le comité doit traiter de manière prioritaire au regard de son impact notamment en matière environnementale et économique. La première réunion du comité, qui s'est tenue le 30 janvier dernier, a notamment été consacrée à ce sujet afin d'établir un diagnostic de la situation française au regard de la pratique des autres États européens. Le comité devrait formuler ses premières propositions au printemps 2013, notamment quant à l'opportunité de procéder à un rééquilibrage de la taxation entre ces deux carburants ainsi, le cas échéant, que sur le calendrier et les modalités d'un éventuel rééquilibrage. Le Gouvernement n'entend pas prendre de décisions dans ce domaine avant que le comité ne se soit prononcé. Il est rappelé que le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi doit être notamment financé par de la fiscalité écologique représentant une recette d'au moins 3 milliards d'euros d'ici à 2016, et que le Président de la République a exclu de nouveaux prélèvements en 2014.

### Données clés

Auteur : Mme Véronique Louwagie

Circonscription : Orne (2e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 12409 Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Économie et finances Ministère attributaire : Économie et finances

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 4 décembre 2012, page 7093 Réponse publiée au JO le : 14 mai 2013, page 5128